Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 033-213303399-20260729-D2026_48-DE

PRIGNAC ET MARCAMPS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le mercredi 8 juillet 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Laury Lefèvre, Maire.

Date de convocation : 3 juillet 2026
Etaient présents : Laury Lefèvre, Claude Migner, Myriam Robitaillié, Corine Levreaud, Elisabeth Bonachera, Patricia Lauriol, Cyril Grisvard, Guillaume Védrenne, Sabine Raymond, Hervé Bertrand, Paula Teixeira Bernardo, Xavier Lacave, Henri Such, Hughes Floury
Retard : Hughes Floury arrivée à 19h24
Étaient absents excusés :
Samantha Dorignac
Pouvoirs :
Samantha Dorignac donne pouvoir à Guillaume Vedrenne

Délibération 202648 : Désignation des représentants de la commune de Prignac et Marcamps au sein du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Prignac et Marcamps a transféré au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) » tel qu'elle est définie par les statuts du SDEEG.

À la suite des dernières élections municipales, il est nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des représentants de la collectivité au sein des instances du SDEEG ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L. 5711-1 et L.5211-7 du CGCT et conformément aux règles définies dans l'article 7.1.2 des statuts du SDEEG,

Vu, l'article 7.1.1 des statuts du SDEEG instituant les commissions locales de l'énergie **(seulement pour les communes appartenant à la concession électrique du SDEEG)**

Considérant qu'il convient de désigner 2 représentants au sein de la Commission Locale de l'Energie de l'Estuaire du SDEEG **(seulement pour les communes appartenant à la concession électrique du SDEEG)**

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide de désigner :

- M Laury Lefèvre
- M Claude Migner

Représentant(es) à la Commission Locales de l'Energie de l'Estuaire

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.
Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité

Fait et délibéré, le 8 juillet 2026,

La secrétaire de séance
Myriam ROBITAILLIE

Le Maire,
Laury LEFEVRE

Mairie de PRIGNAC ET MARCAMPS (33) GIRONDE